

AVANT-PROPOS

Le Canada est le principal partenaire commercial des États-Unis et l'inverse est également vrai. L'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis a considérablement resserré ces liens et réduit les obstacles au commerce de part et d'autre de la frontière. L'ALE établit les règles et les procédures permettant de régler les problèmes commerciaux, sans empêcher les deux pays de négocier de nouveaux avantages pour leurs exportateurs et leurs investisseurs.

L'Accord de libre-échange, toutefois, n'a pas supprimé toutes les restrictions au commerce. Certaines ont été mises de côté pour faire l'objet d'un règlement ultérieur dans le cadre des négociations commerciales multilatérales (NCM) ou d'autres accords commerciaux.

Il subsiste aux niveaux fédéral, étatique et local des obstacles à la libre circulation des biens, des services et des investissements entre le Canada et les États-Unis. Le présent répertoire illustre l'éventail et la complexité des obstacles auxquels les milieux d'affaires canadiens se heurtent encore jour après jour.

Le gouvernement canadien s'efforce d'abolir ces obstacles, en certains cas incompatibles avec les engagements des États-Unis aux termes de l'ALE ou de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Il mène son action soit dans le cadre de ces accords (voir le chapitre X11) soit dans le contexte de l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales du GATT.

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1994, permettra la réduction et, dans certains cas, l'élimination de nombreuses barrières américaines, dès que la législation en vue de sa mise en oeuvre sera promulguée.

Plusieurs changements notables ont été apportés au *Répertoire des obstacles au commerce dressés par les États-Unis*. Nous avons ajouté une section pour mettre en évidence l'existence de mesures qui ont un effet extraterritorial. Plusieurs subventions additionnelles, comme celles découlant des programmes d'aide aux producteurs d'huile de tournesol et de coton, ou encore des dispositions relatives au transport sur les voies navigables intérieures des États-Unis, ont été incluses dans le Répertoire de 1993. La section sur les marchés publics a été restructurée de manière à mieux mettre en évidence l'ampleur et la portée des lois favorisant l'achat des produits américains. Nous avons retiré deux obstacles de la section technique et réglementaire de l'édition de l'an dernier pour tenir compte de la conclusion d'ententes bilatérales sur l'inspection des viandes et sur les pommes de terre. En revanche, de nouveaux obstacles touchant la viande, la volaille et le recyclage du papier journal font leur apparition dans cette section. Enfin, nous avons mis à jour la section sur l'investissement pour témoigner d'une nouvelle modification à l'amendement Exon-Florio.